



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Viticulteurs

Question écrite n° 45021

Texte de la question

M. Patrice Martin-Lalande appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation sur la possibilité de mieux soutenir le développement de la viticulture biologique. Ainsi que cela a été constaté en Loir-et-Cher, les exploitants individuels ne peuvent compter que sur un bas niveau de subventions en matière de reconversion (1 000 francs par hectare pour une durée de trois ans). Cette aide est réellement insuffisante au regard de la charge financière importante due à l'acquisition d'un matériel adapté, ainsi que de l'agrément de commercialisation qui n'est délivré que trois ans après la reconversion. Il lui demande dans quelle mesure il serait possible de favoriser des initiatives, forcément individuelles au départ, qui donneraient l'exemple et qui, dans un second temps, inciteraient une deuxième vague de viticulteurs à se reconvertir dans une production biologique permettant ainsi des effectifs suffisants pour des opérations collectives.

Données clés

Auteur : [M. Martin-Lalande Patrice](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 45021

Rubrique : Vin et viticulture

Ministère interrogé : agriculture, pêche et alimentation

Ministère attributaire : agriculture, pêche et alimentation

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 novembre 1996, page 5848